

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 14 AVRIL 2011

Compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

- BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, présente le projet de budget pour l'année 2011.

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes	1 188 862.00 €
Excédent antérieur reporté	92 703.77 €
TOTAL des RECETTES	1 281 565.77 €
Dépenses	1 055 273.00 €
Dépenses imprévues	6 292.77 €
Virement à la section d'investissement	220 000.00 €
TOTAL des DEPENSES	1 281 565.77 €

A noter pour cette section :

En dépenses : la subvention accordée au CCAS a été supprimée car l'excédent du budget du CCAS couvre largement les dépenses engagées. En cas de besoin, la commune interviendra par le versement d'une subvention. M. HUGUES remercie M. NEMOZ, responsable du CCAS ainsi que la Commission Administrative. M. THIVEND signale que les dépenses de personnel sont relativement stables.

En recettes : Il y a une hausse des repas vendus au restaurant scolaire. M. HUGUES précise que les chiffres indiqués pour les contributions directes ont été calculés à partir des bases de 2010 sur lesquelles on a appliqué 2 % d'augmentation ; les chiffres officiels ont été communiqués tardivement par rapport à la confection du budget. M. THIVEND indique qu'il n'a pas été nécessaire de prévoir une augmentation des taux d'imposition pour équilibrer le budget.

Section d'INVESTISSEMENT (reports de 2010 et propositions 2011)

Déficit d'investissement	83 632.56 €
Remboursement des emprunts	81 743.52 €
Cautionnement	600.00 €
Travaux et acquisitions	930 547.86 €
Dépenses imprévues	5921.74 €
TOTAL des DEPENSES	1 102 445.68 €
Affectation du résultat 2010	191 716.51 €
Recettes non affectées (TVA, taxe locale d'équipement)	99 282.17 €
Emprunt	280 000.00 €
Amortissement	414.00 €
Dépôt et cautionnement	650.00 €
Subventions sur travaux et acquisitions	310 383.00 €
Virement de la section de fonctionnement	220 000.00 €

TOTAL des RECETTES**1 102 445.68 €**

A noter pour cette section

Il a été répondu aux demandes des commissions, le montant affecté aux dépenses imprévues est faible. En recettes, après lecture des subventions attribuées pour l'agrandissement de la crèche, M. HUGUES précise qu'un acompte a été versé par la CAF sur l'année 2010, c'est pourquoi la totalité de la subvention n'est pas inscrite au budget.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget présenté, celui-ci est voté à l'unanimité des membres présents.

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. HUGUES présente le budget pour le lotissement communal. Il indique que celui-ci est beaucoup plus épuré que le budget de la commune. Il donne le détail des montants inscrits et rappelle que ce sont des montants H.T.

Section de FONCTIONNEMENT

Constatation stock final	291 950.00 €
Transfert de charges	5 000.00 €

TOTAL des RECETTES 296 950.00 €

Achat de terrain	138 000.00 €
Etudes, prestations de service	18 950.00 €
Travaux	130 000.00 €
Frais accessoires	5 000.00 €
Intérêts emprunts	5 000.00 €

TOTAL des DEPENSES 296 950.00 €

Section d'INVESTISSEMENT

Travaux en cours	291 950.00 €
------------------	--------------

TOTAL des DEPENSES 291 950.00 €

Emprunt	291 950.00 €
---------	--------------

TOTAL des RECETTES 291 950.00 €

L'emprunt inscrit ne sera vraisemblablement pas réalisé, par contre il sera fait appel à une ligne de trésorerie qui pourra être remboursée dès la vente des terrains.

Ce budget est également voté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2011 (article 6574)

Après délibération, le Conseil fixe ainsi les subventions attribuées au titre de l'année 2011 qui figureront dans le document du budget :

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	450.00 €
AEP ST LOUIS	150.00 €
Comité des Fêtes (550 € et VCR 250 €)	800.00 €

Comité de Jumelage	550.00 €
Arche de Noé	183.00 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire – Classes transplantées	1 250.00 €
Autour du Livre	300.00 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle – Sorties fin d'année	350.00 €
Croix Rouge française	50.00 €
Club INDIGO – pour Festival Aquarelles	400.00 €
Loisirs et Création's	200.00 €
Pêche et chasse	120.00 €
Prévention routière	50.00 €
Société protectrice des Animaux	270.00 €
SOU des ECOLES (3.70 € x 211 enfants)	780.00 €
Centre formation d'apprentis	700.00 €
Tennis de table (si achat de tables)	400.00 €
Divers	186.00 €
SUBVENTIONS 2011 CCAS Pouilly	311.00 €

2011- 26 FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Dans le cadre du vote du budget primitif 2011, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'évolution des taux des taxes directes locales.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux en vigueur en 2010 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation.

Les taux d'imposition sont fixés ainsi :

Taxe d'habitation	7.35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.40 %

URBANISME

2011 – 28 - RÉALISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

M. BUONO, Adjoint, Responsable des commissions Voirie, Bâtiments, indique que trois bureaux de géomètres ont été consultés. Il s'agit de C. PIGEON et C. TOINON (Feurs), de OXYRIA (Fourneaux) et COAVOUX (Riorges) et de Bureau Réalités (Roanne) et SCP Armillon-Bajard-Grandeau (le Coteau).

La Commission s'est réunie et a examiné les trois propositions. Au vu des dossiers, celle-ci a retenu Bureau Réalités et la SCP Armillon-Bajard-Grandeau. M. BUONO informe le Conseil du détail des différentes missions décomposées en mission de base et partie foncière. Les résultats sont les suivants :

	Missions de base	Partie Foncière	Montant H.T.	Montant T.T.C.
PIGEON TOINON	19 950.00 €	12 683.50 €	32 633.50 €	39 029.67 €
OXYRIA	15 000.00 €	4 400.00 €	19 400.00 €	23 202.40 €
REALITES ARMILLON	8 450.00 €	10 500.00 €	18 950.00 €	22 664.20 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la proposition la moins-disante : Bureau Réalités et la SCP Armillon-Bajard-Grandeau.

MAINTENANCE DES CLOCHES ET DE L'HORLOGE DE L'ÉGLISE DE POUILLY – CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire indique que deux prestataires ont été contactés pour l'établissement d'un devis pour la vérification et l'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église de Pouilly. Un seul a répondu, il s'agit de l'entreprise BODET qui était titulaire du précédent contrat. Le montant annuel de l'entretien s'élèverait à 239.20 € TTC, le contrat étant souscrit pour une durée de un an renouvelable 3 fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise BODET pour la maintenance des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église de Pouilly.

2011 – 27 EFFRACTION AU STADE – DEMANDE REMBOURSEMENT FRAIS VITRAGE

Suite à l'effraction qui a été commise au stade, il a été demandé à l'entreprise PUTANIER de remplacer le verre cassé. Celle-ci a fait parvenir sa facture d'un montant de 103.45 € en mairie.

M. le Maire sollicite le Conseil municipal afin que la famille des enfants ayant commis cet acte de vandalisme procède au remboursement de ce montant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 103.45 €.